



**REVISION DU PLAN DE PREVENTION ET DE  
GESTION DES DECHETS NON DANGEREUX DES  
LANDES ET SON EVALUATION  
ENVIRONNEMENTALE**



<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	<b>BUREAU D'ETUDES</b>
CONSEIL GENERAL DES LANDES 23 rue Victor Hugo – 40025 Mont de Marsan Cedex Tél. 05 58 05 40 40 Fax. 05 58 05 41 88	INDDIGO 9 rue Paulin Talabot – 31100 Toulouse Tél. 05 61 43 66 70 Fax. 05 61 43 66 71
<b>COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE L'ATELIER DU 10 MAI 2011 L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE</b>	

Rédacteur :	Véronique FOURAGE
Nb pages (celle-ci incluse)	4

**PRESENTS**

Organisme	Représentant	Fonction	Présent	Diffusion	Adresse de diffusion
Conseil général des Landes	Monique LUBIN	Conseillère Générale	X	X	<a href="mailto:moniquelubin@wanadoo.fr">moniquelubin@wanadoo.fr</a>
	Gérard GUIGNOT	Directeur de l'Agriculture	X	X	<a href="mailto:gerard.guignot@CG40.fr">gerard.guignot@CG40.fr</a>
	Jean-René QUINIOU	Responsable de service	X	X	<a href="mailto:jeanrene.quiniou@cg40.fr">jeanrene.quiniou@cg40.fr</a>
	Marie CAUS	Chargée Mission Prévention déchets	X	X	<a href="mailto:jeanrene.quiniou@cg40.fr">jeanrene.quiniou@cg40.fr</a>
	Caroline SALLÉ	Technicienne Gestion déchets	X	X	<a href="mailto:caroline.salle@cg40.fr">caroline.salle@cg40.fr</a>
CDC Pays de Roquefort	Chantal DEGERT	Responsable du Service Déchets	X	X	<a href="mailto:cdcrogdechets@voilà.fr">cdcrogdechets@voilà.fr</a>
FNADE (ONYX – VEOLIA Propreté)	Jean-René DARROZE	Directeur d'Agence Adjoint	X	X	<a href="mailto:jean-rene.darroze@veolia-proprete.fr">jean-rene.darroze@veolia-proprete.fr</a>
SITCOM Côte Sud des Landes	Jean-Pierre TOULLEC	Directeur	X	X	<a href="mailto:toullec@sitcom40.fr">toullec@sitcom40.fr</a>
SICTOM du Marsan	Nicole DURAND	Directrice	X	X	<a href="mailto:direction@sictomdumarsan.fr">direction@sictomdumarsan.fr</a>
SED de la Haute Lande	Franck TRISTANT	Directeur Adjoint	X	X	<a href="mailto:f.tristant@cc-paysmorcenais.com">f.tristant@cc-paysmorcenais.com</a>
SIVOM des Cantons du Pays de Born	Yves GUEDO	Président	X	X	<a href="mailto:yves.quedo@orange.fr">yves.quedo@orange.fr</a>
	Pierre VEZIAT	Responsable des Services Techniques	X	X	<a href="mailto:yoann.brun@sivom-du-born.fr">yoann.brun@sivom-du-born.fr</a>
Société TERRALIA	Philippe THIRY	Chargé de mission	X	X	<a href="mailto:philippe.thiry@paprec.com">philippe.thiry@paprec.com</a>
SIETOM de Chalosse	Fabrice LACOUTURE	Responsable de communication	X	X	<a href="mailto:sietom.cs@orange.fr">sietom.cs@orange.fr</a>
Association "Bien Vivre au Pays de Born"	Marie-Thérèse AICARDI	Présidente	X	X	<a href="mailto:mt.aicardi@wanadoo.fr">mt.aicardi@wanadoo.fr</a>
Association « Pays d'Orthe Environnement	Alain QUESNEL	Vice-Président	X	X	<a href="mailto:quesnelalain@wanadoo.fr">quesnelalain@wanadoo.fr</a>
INDDIGO	Véronique FOURAGE	Responsable d'Agence	X	X	<a href="mailto:v.fourage@inddigo.com">v.fourage@inddigo.com</a>

## **1. Présentation de la démarche de l'évaluation environnementale.**

Mme FOURAGE présente d'abord la démarche de l'évaluation environnementale du plan liée aux évolutions réglementaires :

- la transposition en droit français de la directive européenne du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement par l'ordonnance du 3 juin 2004,
- la circulaire du 12 avril 2006 qui précise les conditions de réalisation de l'évaluation environnementale. A ce titre, l'ADEME et le Ministère de l'Environnement ont rédigé un guide pour la réalisation de l'évaluation environnementale des plans d'élimination des déchets ménagers et assimilés,
- le décret du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000.

Conformément au guide, elle explique que l'évaluation environnementale va être abordée selon 5 dimensions (pollutions et qualité des milieux, ressources naturelles, milieux naturels, sites et paysages, risques sanitaires, naturels et technologiques et nuisances). L'objectif premier va être d'évaluer la sensibilité du territoire selon les 5 dimensions environnementales de référence. Puis, dans un deuxième temps, il s'agira d'identifier les dimensions environnementales qui vont être concernées par la gestion des déchets (prévention, collecte, valorisation matière, valorisation organique, traitement et stockage) de manière significative ou pas.

Elle conclut par la présentation du contenu du rapport environnemental conformément au guide de l'évaluation environnementale.

## **2. Evaluation de la sensibilité du territoire.**

Mme FOURAGE expose la synthèse des caractéristiques environnementales du territoire du plan suivant les 5 dimensions et leurs sous-domaines prévus dans l'évaluation environnementale, sous forme d'un tableau d'analyse « richesses/faiblesses ». Elle propose une qualification de la sensibilité de l'environnement suivant deux niveaux : « fort » ou « faible ».

Toutes les caractéristiques environnementales du territoire proviennent essentiellement du « Profil environnemental » réalisé par l'Etat et adopté en mai 2009 et dont certaines ont été validées par les services du Conseil général.

En ce qui concerne le sous-domaine « matières premières », M. TRISTANT indique que dans les faiblesses il manque, en plus de l'aléa climatique, les pertes forestières dues à la tempête Klaus et aux scolytes, ainsi que la concurrence des fermes solaires (photovoltaïque) sur les produits forestiers. Il propose de modifier la qualification de ce sous-domaine, en le faisant passer de « faible » à « fort ». Mme FOURAGE va modifier en conséquence le tableau.

Il signale également la multiplication des gravières le long du chantier de l'autoroute A63.

Concernant le sous-domaine « Energie », il souhaite que soit indiqué le potentiel éolien sur la communauté de communes de Morcenx : en effet, il existe un projet d'implantation d'éoliennes sur 5 communes. Une demande d'inscription de ces communes dans le schéma directeur régional sur l'éolien, actuellement en cours d'instruction, a été faite à M. le Préfet.

Mme FOURAGE précise qu'une étude des filières énergies renouvelables a été réalisée pour le Conseil général en 2008 dans le cadre de l'élaboration d'un plan départemental de développement des énergies renouvelables. Elle met en évidence le peu de potentiel éolien globalement sur le département.

### 3. Evaluation de l'impact de la gestion des déchets.

Comme pour la sensibilité du milieu, Mme FOURAGE présente la synthèse de l'évaluation de l'impact de la gestion des déchets suivant les cinq dimensions et leurs sous-domaines prévus dans l'évaluation environnementale, sous forme d'un tableau. Elle propose une qualification de cet impact suivant deux niveaux : significatif et non significatif.

Concernant les risques sanitaires, M. DARROZE précise que le principal risque pour les agents de collecte est l'accident routier. Mme FOURAGE intégrera cette remarque dans le tableau.

### 4. Proposition des indicateurs de suivi quantitatif de l'évaluation environnementale.

Au vu de la complexité du suivi direct des incidences environnementales par le biais des indicateurs quantitatifs (notamment les bilans gaz à effet de serre et énergétique), Mme FOURAGE propose le suivi de l'évaluation environnementale à travers des indicateurs de suivi indirect pour les déchets ménagers et assimilés.

Indicateur	Unité	2009	Type d'effet sur l'environnement	Impact
Tonnage total collecté	T	391 320	Négatif	Toutes les dimensions
Tonnage valorisation matière	T	58 637	Positif	Ressources naturelles (économie matière et énergie) Qualité des milieux (Emissions de GES évitées)
Tonnage valorisation organique	T	112 865 (déchets verts) 39 306 (traitement mécano-biologique des ordures ménagères)	Positif	Qualité des milieux (Emissions de GES évitées) (Enrichissement des sols)
Tonnage incinéré sans valorisation énergétique	T	52 136	Négatif	Qualité des milieux ( de particules gazeuses et retombées)
Tonnage incinéré avec valorisation énergétique	T	48 185	Variable	Qualité des milieux (Emissions de GES évitées) (Emissions de particules gazeuses et retombées) Ressources naturelles (Economie d'énergie)
Tonnage enfoui (hors gravats)	T	40 274	Négatif	Pollution des milieux (Emissions de GES) Paysages Ressources locales (sols)
Décharges non réglementaires et dépôts sauvages	Nombre	Non connu	Négatif	Pollution des milieux Paysages
Tonnage X kilométrage - collecte - Transports	KT.km	2 680 9 892	Négatif	Pollution des milieux Nuisances (bruit + trafic)

M. DARROZE propose que, pour les risques sanitaires, l'indicateur « nombre d'accidents » soit suivi (enjeu important). De plus, M. GUEDO demande que soit également rajouté un indicateur sur « les agressions d'agents » (notamment en déchèterie et lors des collectes).

M. QUINIOU demande aux collectivités si ces données sont disponibles pour pouvoir répondre favorablement à la demande.

Suite à la validation par les collectivités présentes, le « nombre des accidents et agressions d'agents » est rajouté à la liste des indicateurs.

Dans la liste des indicateurs, se trouve « les décharges non réglementaires et dépôts sauvages ». Mme FOURAGE indique n'avoir aucune information à ce sujet. M. QUINIOU précise qu'une étude a été réalisée en 2000 sur ce sujet. Cependant, il n'existe pas au niveau départemental de suivi des dépôts et décharges sauvages. M. QUINIOU propose d'interroger les services de l'Etat pour avoir des données récentes et de mettre à jour cet inventaire.

## **5. Evolution de l'impact du scénario fataliste.**

Au vu du bilan quantitatif des tonnages à traiter dans le cadre du scénario fataliste, Mme FOURAGE présente les conséquences du scénario fataliste sur le dimensionnement des unités de traitement des déchets résiduels à horizon 2024 :

- la capacité d'incinération projetée par le SITCOM Côte Sud des Landes (83 000 T/an) est insuffisante pour incinérer l'ensemble des ordures ménagères et du tout-venant des déchèteries (105 400 T),
- la capacité de traitement mécano-biologique projetée par le SICTOM du Marsan (22 000 T/an) est également insuffisante (28 000 T d'ordures ménagères entrant sur le traitement mécano-biologique). A ce sujet, Mme DURAND indique que la capacité de cette unité est extensible à 26 000 T/an. Mme FOURAGE ajoutera cette correction dans le diaporama
- les capacités de traitement des installations du SIVOM des Cantons du Pays de Born (42 000 T/an) et du SIETOM de Chalosse (25 000 T/an) sont suffisantes

Mme FOURAGE présente maintenant les conséquences du scénario fataliste sur l'environnement :

- augmentation des collectes et des transports par rapport à la situation 2009 (augmentation des émissions de gaz à effet de serre, des émissions/retombées de particules gazeuses ...),
- amélioration du bilan énergétique de la gestion des déchets par rapport à la situation 2009 dans le cas où le projet du SITCOM Côte Sud des Landes d'une usine d'incinération avec valorisation énergétique est intégrée,
- amélioration du bilan de la valorisation organique et réduction des quantités à stocker par rapport à la situation 2009 dans le cas où les deux projets du SICTOM du Marsan et du SIETOM de Chalosse sont intégrés.

Il ne reste plus qu'à comparer d'un point de vue environnemental le scénario fataliste avec le scénario du plan lorsqu'il aura été validé.

## **6. Les points restant à traiter.**

Mme FOURAGE finit sa présentation en énumérant les points restant à traiter sur l'évaluation environnementale :

- la justification du choix du scénario retenu : comparaison des scénarios d'un point de vue environnemental
- les effets notables probables de la mise en œuvre du plan
- les mesures réductrices retenues
- le suivi